

**MINISTERE DE LA JEUNESSE
ET DE L'EMPLOI**

SECRETARIAT GENERAL

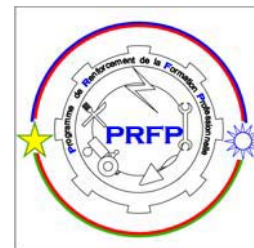
**AGENCE NATIONALE POUR LA
PROMOTION DE L'EMPLOI**

**DIRECTION DE LA FORMATION
PROFESSIONNELLE**

PREMIER MINISTERE

SECRETARIAT GENERAL

**PROGRAMME DE RENFORCEMENT
DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**



REFERENTIEL DES ACTIVITES PROFESSIONNELLES (RAP)

GENIE CIVIL/MACONNERIE CONSTRUCTION

CERTIFICAT DE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE (CQP)

Septembre 2010

SOMMAIRE

I.	DESCRIPTION GENERALE DE LA PROFESSION.....	6
II.	ANALYSE DES FONCTIONS, DES TACHES ET DES OPERATIONS.....	11
III.	SUGGESTIONS AYANT TRAIT A LA FORMATION.....	25

LISTE DES SIGLES ET ABBREVIATIONS

ANPE	Agence Nationale Pour l'Emploi
APROBAT	Association des Professionnels du Bâtiment et des Travaux Publics
AST	Analyse de Situation de Travail
CCAG	Cahier des Clauses Administratives Générales
CCTG	Cahier des Clauses Techniques Générales
CQP	Certificat de Qualification Professionnelle
CPS	Cahier de Prescriptions Spéciales
CPT	Cahier de Prescriptions Techniques
CRFP	Centre Régional de Formation Professionnelle
DFP	Direction de la Formation Professionnelle
DGAHC/MHU	Direction Générale de l'Architecture, de l'Habitat et de la Construction du Ministère de l'Habitat et de l'Urbanisme
DGIFPE	Direction Générale des Inspections et de la Formation des Personnels de l'Education
DOP	Dossier d'Opportunité Professionnelle
DTU	Document Technique Unifié
GC	Génie Civil
ONG	Organisation Non Gouvernementale
RAP	Référentiels des Activités Professionnelles
RFC	Référentiel de Formation et de Certification
SPONG	Secrétariat Permanent des Organisations Non Gouvernementales

INTRODUCTION

Le processus d'élaboration ou de révision d'un référentiel pour un diplôme donné, débute par une étude d'opportunité devant conclure à la pertinence du diplôme considéré pour les secteurs professionnels et les champs d'activités bénéficiaires des compétences des futurs diplômés. Cette étape donne lieu à la production d'un document intitulé « Dossier d'Opportunité Professionnelle (DOP) ».

La deuxième étape du processus consiste à décrire le milieu professionnel et les activités que sera appelé à exercer le titulaire du diplôme ; cette seconde étape donne lieu à la production d'un document intitulé « *Référentiel des Activités Professionnelles (RAP)* ».

Le Référentiel des Activités Professionnelles est ainsi donc une étape aussi bien qu'un outil essentiel dans le processus de création d'un diplôme ou de révision d'un programme de formation. Il sert de référence aux différents partenaires concernés par les programmes d'enseignement technique et de formation professionnelle et constitue un contrat explicite entre le milieu du travail et le milieu de formation. Le RAP sera indispensable au processus d'élaboration des programmes lors de :

- la précision des orientations et des objectifs de la formation ;
- la formulation et de la précision des compétences ;
- la définition des méthodes, des moyens d'apprentissage et d'évaluation.

Le RAP est appelé à assurer trois fonctions qui sont :

1. Une fonction outil pour la conception et la validation du programme de formation et du protocole d'évaluation à même d'assurer de manière efficiente la qualification professionnelle retenue.
2. Une fonction information en direction de tous les partenaires impliqués ou intéressés par la formation indexée.
3. Une fonction médiation en cas de différence d'interprétation liée à la définition des activités professionnelles exigibles à un poste de travail donné.

L'élaboration du Référentiel des Activités Professionnelles fait appel à une large participation des représentants du milieu de travail dans le but de s'assurer l'obtention des données les plus fiables, les plus pertinentes et les plus exhaustives possibles au sujet de la profession et des qualités nécessaires aux personnes qui la pratiquent ; mais aussi et surtout pour assurer une meilleure reconnaissance sociale des personnes qui seront issues de ces formations afin de leur garantir une bonne intégration professionnelle.

A cette étape, la démarche préconisée consiste à mener auprès des représentants de la profession une consultation pour recueillir diverses données sur les postes de travail. Cette consultation peut se faire par des entretiens individuels, des questionnaires, l'observation directe des postes de travail, ou auprès d'un groupe appelé atelier d'analyse de situation de travail.

Pour assurer la crédibilité de l'analyse, celui qui la mène doit s'associer des personnes exerçant ou encadrant de près la profession considérée. L'analyse porte toujours sur les aspects suivants :

- Les renseignements généraux sur la profession,
- les fonctions dans l'entreprise,
- les tâches et les opérations,
- l'importance relative et le niveau de difficulté de chacune des tâches,
- les catégories de produits ou de résultats attendus,
- le processus de travail,
- les conditions de réalisation des tâches et leurs critères de performance,

- les habiletés et comportements requis
- les suggestions ayant trait à la formation.

Le RAP doit être:

- professionnellement consensuel sur le fond et sur la forme ;
- anticipatif sur l'évolution de la profession ;
- bref et donner une description synthétique du métier ;
- suffisamment complet et précis quant à la nature des activités, au contexte dans lequel elles s'exerceront, aux critères d'appréciation et aux indicateurs de performance.

I. DESCRIPTION GENERALE DE LA PROFESSION

Pour ce qui concerne le Certificat de Qualification Professionnelle en maçonnerie construction, le champ d'activités est si vaste que le présent référentiel se limite uniquement au volet construction (construction de bâtiment et d'ouvrages d'art), les autres activités pouvant faire l'objet de la définition d'autres options du génie civil. Les activités professionnelles ci-définies concernent donc le Certificat de Qualification Professionnelle option maçonnerie construction.

Le titulaire du Certificat de Qualification Professionnelle/Maçonnerie construction est un agent d'exécution directe des tâches ci-après listées. A ce titre, la responsabilité de la bonne exécution des tâches lui incombe directement. La relation entre le titulaire du Certificat de Qualification Professionnelle/Maçonnerie construction et le chef d'équipe qui le supervise est d'ordre hiérarchique.

I.1. Conditions générales de travail

Le titulaire du Certificat de Qualification Professionnelle/Maçonnerie construction travaille dans une entreprise structurée du secteur formel ou dans une entreprise artisanale du secteur informel à partir d'un dossier technique complet. Dans une petite entreprise et pour la construction d'ouvrage non complexe, il est en équipe sur le chantier et reçoit les ordres d'exécution du chef d'équipe. Les ordres essentiels reçus sont ceux relatifs au début, à la suspension/reprise, et à la fin des tâches. Les ordres secondaires sont ceux approuvant les scénarios d'exécution soumis par le chef d'équipe au chef de chantier. Le contenu du dossier technique, la description d'un ouvrage non complexe et d'une petite entreprise figurent en notes ci-après.

NOTES :

Dossier technique : ensemble de documents pouvant comprendre :

- plans d'architecture
- plans de béton armé
- détail d'exécution
- devis descriptif (ou cahier de prescriptions techniques (CPT))
- devis quantitatif
- devis estimatif
- cahier de prescriptions spéciales (CPS)
- contrat ou marché
- documents généraux de référence :
 - cahier des clauses administratives générales (CCAG)
 - cahier des clauses techniques générales (CCTG)
 - documents techniques unifiés (DTU)
 - règlements divers
 - conventions collectives.
- plans d'installation électrique
- plans de plomberie-sanitaire.

Petite entreprise de génie civil :

Entreprise ayant la qualification technique correspondant à la catégorie B1, c'est à dire pouvant postuler à un marché d'un montant maximum de soixante quinze millions (75.000.000).

Ouvrage non complexe :

Ouvrage de formes classiques (prismatique droit ou cylindrique), sur une étendue limitée mettant en œuvre des matériaux courants sur un bâtiment de R+1 maximum et utilisant des modes constructifs simples.

I.2 Critères généraux de réussite

Le titulaire du CQP option Maçonnerie travaille dans le strict respect des normes, des règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement ; en se conformant aux modes d'utilisation du matériel et équipements mis à sa disposition. En cas d'incident, il veille à la préservation prioritaire de son intégrité physique et à la sécurité de ses coéquipiers sur le chantier et dans l'environnement immédiat du chantier. Il prend les dispositions idoines pour aider à circonscrire le sinistre à son étendue la plus limitée possible.

I.3 Appellation du diplôme

Certificat de Qualification Professionnelle option maçonnerie construction.

Abréviation : **CQP/Maçonnerie construction**

I.4 Définition de la profession

Le CQP est un diplôme professionnel qui confère à son titulaire les compétences nécessaires pour planifier, ordonnancer et exécuter en toute autonomie les tâches dans une activité de construction au sein d'une équipe dans une petite entreprise.

Dans le secteur de la construction du bâtiment, le titulaire du CQP option Maçonnerie construction est un ouvrier-artisan chargé de l'exécution directe des tâches dans une petite entreprise de construction pour la réalisation d'ouvrages de formes classiques (prismatiques droits ou cylindriques) sur une étendue limitée mettant en œuvre des matériaux courants sur un bâtiment de R+1 maximum.

I.5 Secteur d'activité

Le titulaire du CQP option Maçonnerie construction exerce ses activités principalement au sein d'une entreprise dans le secteur du bâtiment et des travaux publics, dans l'administration publique, dans les collectivités locales, les ONG, etc.

I.6 Nature du travail

- Champ professionnel :
Il englobe toutes réalisations en bâtiment et en ouvrages d'art
- Types d'activités :
 - Construction
 - Réhabilitation
 - Prestation de services
- Titre d'emploi :
Ouvrier-artisan en maçonnerie construction
- Fonctions types :
Exécution de travaux techniques (construction, réhabilitation, entretien)
- Classification type :
Ouvrier qualifié
- Fonction connexes :
 - Représentation
 - Prestataire de service

- Types de produits, de résultats ou de services :

- Ouvrages bâtiments
- Ouvrages d'art et d'assainissement

- Technologie utilisée :

Le titulaire du CQP option Maçonnerie construction évolue dans un environnement marqué par les technologies suivantes : informatique, mécanique, pneumatique, électronique, électrotechnique, hydraulique, solaire, thermique, acoustique.

I.7 Conditions de travail

Le titulaire du CQP option Maçonnerie construction travaille dans les conditions suivantes :

- Lieu de travail :

- Endroit : *chantier*
- Type d'entreprise : *entreprises de bâtiment et de travaux publics*
- Milieu physique : *poussière, bruit, chaleur, émanations, eau, etc.*
- Environnement technique : *bétonnière, grue, compresseur, compacteur, vibreur, échafaudage, etc.*

- Responsabilité :

Sur le chantier, le titulaire du CQP option Maçonnerie construction exécute en toute autonomie ou en équipe les tâches nécessaires à la réalisation d'ouvrages non complexes. La responsabilité de la tâche à exécuter lui incombe.

- Facteur de stress :

Il est exposé au stress dû aux risques d'accident (chute, chute d'objet lourd, etc.), à la pression de respect des délais d'exécution au regard du volume du travail et des contraintes de qualité prescrites dans le cahier des clauses contractuelles.

- Santé et sécurité :

Le titulaire du CQP option Maçonnerie construction n'a pas besoin d'une constitution physiologique particulière. Cependant il ne doit pas être sujet au mal de la hauteur et à la claustrophobie. Les maladies professionnelles à craindre sont celles prévues par les textes en vigueur.

- Caractéristiques psychomotrice du travail :

Les tâches du titulaire du CQP option Maçonnerie construction exigent une bonne coordination des mouvements et une attention soutenue, ainsi qu'une facilité perceptuelle, auditive et olfactive à même de lui permettre de déceler les dysfonctionnements sur un chantier. Une facilité d'élocution s'avère utile pour une fonction de représentation.

I.8 Conditions d'entrée sur le marché

- Etre titulaire du CQP option Maçonnerie construction
- Stage de probation : période de probation suivant la durée légale
- Corporation ou association : néant
- Perspective d'emploi et de rémunération : bonnes perspectives d'emploi, rémunération évolutive suivant l'entreprise et l'expérience
- Possibilité d'avancement et de mutation :
 - critères d'avancement
 1. expérience
 2. performances
 - critères d'évolution
 1. nécessité de service
 2. convenance personnelle

- critères de sélection :

Le titulaire du CQP option Maçonnerie construction est recruté comme ouvrier qualifié, sur dossier, par test ou par concours fondé sur son niveau d'aptitude et de compétence, sur son expérience du travail, l'intérêt qu'il y porte et son tempérament.

I.9 Les fonctions dans une entreprise de construction

La liste (non exhaustive) des fonctions communément répertoriées dans les entreprises de construction bâtiment ou de travaux publics sont les suivantes :

- la représentation
- l'étude
- la réalisation des travaux techniques
- la gestion des ressources humaines
- l'administration
- la gestion financière et matérielle
- le suivi-contrôle

Nota bene : le titulaire du CQP option Maçonnerie construction est concerné par les fonctions représentation et réalisation des travaux techniques

I.10 Liste des tâches

La liste des tâches du titulaire du CQP option Maçonnerie construction est donnée ci-dessous.

**LISTE DES TACHES DU TITULAIRE DU CQP OPTION
MAÇONNERIE CONSTRUCTION**

N° D'ORDRE	TACHES
1	Recueillir les informations relatives au projet de construction
2	Installer le chantier
3	Implanter l'ouvrage
4	Réaliser les fouilles
5	Réaliser les infrastructures
6	Réaliser les superstructures
7	Poser la toiture
8	Exécuter les travaux de finitions
9	Poser le revêtement en carreaux
10	Appliquer les peintures
11	Effectuer le repli du chantier

II. ANALYSE DES FONCTIONS, DES TACHES ET DES OPERATIONS

FONCTION : Réalisation des travaux techniques (construction ou réhabilitation/entretien)				
ACTIVITES	TACHES	OPERATIONS	CONDITIONS DE REALISATION	CRITERES DE REUSSITE
1. PREPARATION DU CHANTIER	T1.1. Recueillir des informations relatives au projet de construction	<p>1.1.1 Appréhender la nature du projet :</p> <ul style="list-style-type: none"> - lire et interpréter les plans - poser des questions aux supérieurs <p>1.1.2 Reconnaître le site :</p> <ul style="list-style-type: none"> - localiser le site - Identifier les contraintes liées au site (accessibilité, possibilités d'approvisionnements diverses) 	<p><u>Lieu</u> : Bureau, site</p> <p><u>Autonomie</u> : Travail individuel et supervisé</p> <p><u>Données</u> : Dossier technique, informations orales et écrites</p> <p><u>Moyens</u> : Moyens de transport et de communication</p> <p><u>Matière d'œuvre</u> : Néant</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le site est identifié conformément aux données du Dossier technique - Une liste des difficultés probables et des possibilités d'approvisionnement est dressée
	T1.2. Installer le chantier	<p>1.2.1 Préparer le terrain (nettoyer, décaper, dessoucher, niveler)</p> <p>1.2.2 Déterminer les différents postes de travail</p> <p>1.2.3 Baliser le chantier (clôtures, signalisations)</p> <p>1.2.4 Viabiliser le chantier :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer l'approvisionnement en eau potable, électricité, téléphone... - Assurer l'accès à un poste de santé - Assainir le chantier 	<p><u>Lieu</u> : Le site</p> <p><u>Autonomie</u> : Travail en équipe et supervisé</p> <p><u>Données</u> : Dossier technique, plans d'installation</p> <p><u>Moyens</u> : Matériel et équipements nécessaires</p> <p><u>Matière d'œuvre</u> : Tôles, clous, planches, chevrons, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Le chantier est installé conformément aux normes et prescriptions du CPT - Les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement sont respectées

FONCTION : Réalisation des travaux techniques (construction ou réhabilitation/entretien)				
ACTIVITES	TACHES	OPERATIONS	CONDITIONS DE REALISATION	CRITERES DE REUSSITE
2. MISE EN ŒUVRE	T2.1 Planter l'ouvrage	2.1.1 Réaliser un piquetage 2.1.2 Poser les broches ou les chaises 2.1.3 Matérialiser les fondations au sol 2.1.4 Vérifier l'orientation les dimensions et les angles	<u>Lieu</u> : Chantier <u>Autonomie</u> : Travail en équipe et supervisé <u>Données</u> : Dossier technique (plans d'implantation), terrain préparé <u>Moyens</u> : Matériels et équipements nécessaires <u>Matière d'œuvre</u> : Bois, piquets, planches, chevrons, pointes, agrégats, ...	<ul style="list-style-type: none"> - Formes et dimensions respectées dans les délais - Les chaises ou les piquets sont solidement scellés - Les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement sont respectées

	T2.2 Réaliser les fouilles	<p>2.2.1 Creuser les fouilles</p> <p>2.2.2 Dresser les parois</p> <p>2.2.3 Aplanir le fond</p> <p>2.2.4 Vérifier les dimensions</p>	<p><u>Lieu</u> : Chantier, chantier-école/atelier</p> <p><u>Autonomie</u> : Travail en équipe et supervisé</p> <p><u>Données</u> : Dossier technique (plans de fondation), ouvrage implanté</p> <p><u>Moyens</u> : Matériels et équipements nécessaires (pelles, pioches, barres à mine, brouettes, etc.)</p> <p><u>Matière d'œuvre</u> : Panneaux, étais, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - La fouille est réalisée conformément aux normes et prescriptions du CPT - Les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement sont respectées
--	----------------------------	---	---	--

FONCTION : Réalisation des travaux techniques (construction ou réhabilitation/entretien)				
ACTIVITES	TACHES	OPERATIONS	CONDITIONS DE REALISATION	CRITERES DE REUSSITE

2. MISE EN ŒUVRE (Suite)	T2.3 Réaliser les infrastructures	2.3.1	Couler le béton de propreté	<p><u>Lieu</u> : Chantier, chantier-école/atelier</p> <p><u>Autonomie</u> : Travail en équipe et supervisé</p> <p><u>Données</u> : Dossier technique (plans d'exécution), ouvrage implanté et fouillé</p> <p><u>Moyens</u> : Matériels et équipements nécessaires (petit outillage de maçonnerie)</p> <p><u>Matière d'œuvre</u> : Ciments, fers à béton, planches ou panneaux, agrégats, film polyane, polystyrène adjuvant, eau, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les infrastructures sont réalisées conformément aux normes et prescription du CPT et aux plans - Les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement sont respectées
		2.3.2	Confectionner et poser les armatures des semelles		
		2.3.3	Poser et immobiliser les armatures des potelets		
		2.3.4	Couler et vibrer les bétons des semelles		
		2.3.5	Couler les amorces		
		2.3.6	Coffrer les potelets		
		2.3.7	Couler et vibrer les potelets		
		2.3.8	Réaliser les maçonneries d'agglos pleins		
		2.3.9	Confectionner et poser les armatures des longrines		
		2.3.10	Coffrer les longrines		
		2.3.11	Couler et vibrer les bétons des longrines		
		2.3.12	Exécuter les remblais		
		2.3.13	Poser le film polyane		
		2.3.14	Réaliser des joints de dilatation si nécessaire		
		2.3.15	Confectionner et poser les armatures du dallage		
		2.3.16	Couler et vibrer le béton du dallage		

FONCTION : Réalisation des travaux techniques (construction ou réhabilitation/entretien)				
ACTIVITES	TACHES	OPERATIONS	CONDITIONS DE REALISATION	CRITERES DE REUSSITE

2. MISE EN ŒUVRE (Suite)	T2.4 Réaliser les superstructures	2.4.1 Reporter les alignements sur les longrines	<u>Lieu</u> : Chantier, chantier-école/atelier	<ul style="list-style-type: none"> - Les superstructures sont réalisées conformément aux normes et prescription du CPT et aux plans - Les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement sont respectées
		2.4.2 Réaliser les maçonneries en élévation jusqu'à hauteur de chaînage	<u>Autonomie</u> : Travail en équipe et supervisé	
		2.4.3 Confectionner et poser les armatures des poteaux et raidisseurs	<u>Données</u> : Dossier technique (plans d'exécution), infrastructures	
		2.4.4 Coffrer les poteaux et raidisseurs	<u>Moyens</u> : Matériels et équipements nécessaires (petit outillage de maçonnerie)	
		2.4.5 Couler et vibrer les bétons des poteaux et raidisseurs	<u>Matière d'œuvre</u> : Ciments, fers à béton, planches ou panneaux, agrégats, agglos, adjuvant, eau, etc.	
		2.4.6 Confectionner et poser les armatures du chaînage		
		2.4.7 Coffrer le chaînage		
		2.4.8 Couler et vibrer le béton du chaînage		
		2.4.9 Réaliser les maçonneries en élévation jusqu'aux pentes		
		2.4.10 Réaliser les pentes		
		2.4.11 Réaliser les poteaux et raidisseurs au dessus du chaînage		
		2.4.12 Réaliser le chéneau		

FONCTION : Réalisation des travaux techniques (construction ou réhabilitation/entretien)				
ACTIVITES	TACHES	OPERATIONS	CONDITIONS DE REALISATION	CRITERES DE REUSSITE
2. MISE EN ŒUVRE (Suite)	T2.5 Poser la toiture	2.5.1 Poser et fixer les éléments de charpentes	<u>Lieu</u> : Chantier, chantier-école/atelier	<ul style="list-style-type: none"> - La toiture est solidement scellée - L'étanchéité est assurée - Les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement sont respectées
		2.5.2 Poser et fixer les éléments de la couverture	<u>Autonomie</u> : Travail en équipe et supervisé	
		2.5.3 Réaliser la maçonnerie d'acrotère	<u>Données</u> : Dossier technique (plans de toiture), superstructure	
		2.5.4 Appliquer l'étanchéité	<u>Moyens</u> : Matériels et équipements nécessaires (matériel d'échafaudage : tréteaux, planches ; petit outillage de charpentier)	
			<u>Matière d'œuvre</u> : Eléments de charpente ou fer IPN, ou chevrons, fer cornières, fer d'attache, tôles, tuiles ou ardoise, platines, crochets complets, pointes, Paxallumé, bitume	

	T2.6 Exécuter les travaux de finition	<p>2.6.1 Fixer les huisseries</p> <p>2.6.2 Réaliser les enduits</p> <p>2.6.3 Réaliser les raccordements</p> <p>2.6.4 Réaliser les chapes</p>	<p><u>Lieu</u> : Chantier, chantier-école/atelier</p> <p><u>Autonomie</u> : Travail en équipe et supervisé</p> <p><u>Données</u> : Dossier technique (CPT), ouvrage</p> <p><u>Moyens</u> : Matériels et équipements nécessaires (petit outillage de maçonnerie)</p> <p><u>Matière d'œuvre</u> : Sable fin, liants, eau, adjuvant, etc.</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Les planéités, verticalités, niveaux sont respectés - Les angles sont droits - L'aspect général est conforme au CPT - Les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement sont respectées
--	---------------------------------------	--	--	--

FONCTION : Réalisation des travaux techniques (construction ou réhabilitation/entretien)				
ACTIVITES	TACHES	OPERATIONS	CONDITIONS DE REALISATION	CRITERES DE REUSSITE
2. MISE EN ŒUVRE (Suite)	T2.7 Poser le revêtement en carreaux	2.7.1 Nettoyer la surface à carrelé 2.7.2 Relever les niveaux 2.7.3 Réaliser un revêtement au mortier de ciment sur les surfaces à carrelé 2.7.4 Poser les carreaux 2.7.5 Bourrer les joints 2.7.6 Nettoyer les surfaces carrelées	<u>Lieu</u> : Chantier, chantier-école/atelier <u>Autonomie</u> : seul et supervisé <u>Données</u> : Dossier technique (plans et descriptifs), ouvrage <u>Moyens</u> : Matériels et équipements nécessaires (trousse du carreleur : règle aluminium, carreléte, truelle, batte, marteau de carreleur, etc.) <u>Matière d'œuvre</u> : sable fin, eau, liants, carreaux	<ul style="list-style-type: none"> - Le carrelage est conforme aux prescriptions du CPT (planéité/verticalité, niveau, appareillage, aspect général) - Les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement sont respectées

FONCTION : Réalisation des travaux techniques (construction ou réhabilitation/entretien)				
ACTIVITES	TACHES	OPERATIONS	CONDITIONS DE REALISATION	CRITERES DE REUSSITE
2 MISE EN ŒUVRE (Suite)	T2.8 Appliquer la peinture	2.8.1 Préparer le matériel (grattoir, badigeon, rouleaux, etc.)	<u>Lieu</u> : Chantier, chantier-école/atelier <u>Autonomie</u> : seul et supervisé <u>Données</u> : Dossier technique (descriptifs), ouvrage <u>Moyens</u> : Matériels et équipements nécessaires (seau, pinceaux, rouleau, grattoir, brosse métallique, appareil tyrolienne, etc.) <u>Matière d'œuvre</u> : liant, eau, diluant, peintures, chaux vive, fixateur, marmorex, etc.	<ul style="list-style-type: none"> - Les peintures ont bien adhérees - Les couleurs sont homogènes - L'aspect général est uniforme - Les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement sont respectées
		2.8.2 Evaluer la superficie à recouvrir		
		2.8.3 Vérifier la qualité de la peinture		
		2.8.4 Protéger le sol et les surfaces non peintes		
		2.8.5 Poncer le mur		
		2.8.6 Appliquer l'enduit au plâtre si nécessaire		
		2.8.7 Corriger les imperfections des surfaces si nécessaire		
		2.8.8 Préparer le ton selon le cahier de prescriptions techniques		
		2.8.9 Diluer la peinture pour obtenir la consistance souhaitée		
		2.8.10 Appliquer les couches de peinture nécessaires		
		2.8.11 Nettoyer les parties tachetées		

FONCTION : Réalisation des travaux techniques (construction ou réhabilitation/entretien)				
ACTIVITES	TACHES	OPERATIONS	CONDITIONS DE REALISATION	CRITERES DE REUSSITE
2 MISE EN ŒUVRE (Suite)	T2.9 Effectuer le repli du chantier	<p>2.9.1 Nettoyer l'ouvrage et ses environs :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Déterminer un mode de nettoyage - Choisir les produits de nettoyage - Etablir l'ordre de nettoyage - Vérifier la propreté des ouvrages <p>2.9.2 Procéder aux essais</p> <p>2.9.3 Démontez le matériel</p> <p>2.9.4 Assurer le repli du matériel au dépôt</p>	<p><u>Lieu</u> : Chantier, chantier-école/atelier</p> <p><u>Autonomie</u> : en équipe et supervisé</p> <p><u>Données</u> : Dossier technique (plans et descriptifs), ouvrage</p> <p><u>Moyens</u> : Matériels et équipements nécessaires (pelles, brouette, râteau, camion, etc.)</p> <p><u>Matière d'œuvre</u> : carburant</p>	<ul style="list-style-type: none"> - L'ouvrage et ses environs sont nettoyés conformément aux prescriptions du CPT - Les différents essais sont concluants - Le matériel est démonté, nettoyé et replié au magasin - Les règles d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement sont respectées

	<p>T2.10. Appliquer les mesures de santé, d'hygiène, de sécurité et de protection de l'environnement</p>	<p>2.10.1 Utiliser les équipements de protection individuelle (gants, casque, lunettes, chaussures de sécurité, filet et ceinture de protection etc.)</p> <p>2.10.2 Appliquer les mesures de sécurité collectives :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Signaler le chantier - Baliser le chantier - Dresser des clôtures de sécurité <p>2.10.3 Appliquer les règles de santé et de sécurité au travail</p> <p>2.10.4 Porter secours à un accidenté</p> <p>2.10.5 Appliquer les normes de protection de l'environnement</p>	<p><u>Lieu</u> : Chantier, chantier-école/atelier et environnement</p> <p><u>Autonomie</u> : Individuel, en équipe, en autonomie et supervisé</p> <p><u>Données</u> : Dossier technique (prescription en matière de santé, sécurité et de protection de l'environnement)</p> <p><u>Moyens</u> : Matériels et équipements de sécurité et de protection de l'environnement nécessaires</p> <p><u>Matière d'œuvre</u> : Néant</p>	<p>-Les règles de santé, de sécurité et de protection de l'environnement sont respectées</p>
--	--	---	--	--

III. SUGGESTIONS AYANT TRAITÉS À LA FORMATION

Orientation

Le formé doit être un bon ouvrier artisan au niveau opérationnel. L'accent doit être mis sur sa pratique quotidienne. Pratique qui requiert une bonne coordination du geste et une maîtrise suffisante de soi pour la réalisation des tâches. Le formé doit avoir un esprit pratique et organisé

Ordre pédagogique

Formation de type résidentiel couronnée par un stage en milieu professionnel de quatre (4) mois. Organiser des visites de chantier, des conférences animées par les professionnels du métier. Informer sur la situation de la profession ailleurs dans la sous région et dans le monde. Présenter les nouvelles techniques et technologies utilisées dans le métier.

Ordre organisationnel

Organiser et impliquer les professionnels dans la formation. Assurer une autonomie de gestion des centres de formation. Prévoir une assurance santé pour les apprenants recrutés. Opérationnaliser le service suivi-conseil des apprenants sortants. Disposer d'un plan de formation des formateurs et prévoir deux (2) formateurs par section.

Matériel

Veiller à l'adaptation du matériel didactique par rapport à l'environnement professionnel du pays. Prendre en compte les matériaux nouveaux. Assurer la disponibilité de la matière d'œuvre et l'adéquation de l'outillage.

ANNEXES

LEXIQUE

Activité :

C'est l'ensemble des tâches effectivement réalisées par la personne concourant à une ou plusieurs fonctions de l'entreprise, selon des conditions d'exercice identifiées.

Compétence :

Capacité reconnue en telle ou telle matière.

Aptitude d'une personne à décider.

Ensemble des savoir-faire et des connaissances mobilisés dans une action et adaptés aux exigences d'une situation d'emploi.

Ensemble des savoirs et de savoir-faire permettant de résoudre une classe de problèmes.

Une compétence est toujours apprise. Elle ne relève pas d'une prédisposition même si elle peut se greffer sur celle-ci.

Une compétence est organisée. Elle est constituée de différentes habiletés et connaissances convergentes vers un but. La compétence est finalisée.

Une compétence est stabilisée. Elle est susceptible de résister à l'oubli. Elle est finie, on peut vérifier son acquisition.

Une compétence ne se manifeste qu'à l'occasion d'une performance, c'est-à-dire d'un comportement observable et mesurable.

Les compétences sont de « tailles diverses ». Une compétence « globale » regroupe plusieurs compétences « partielles ».

Conditions de réalisation :

C'est le préalable à réunir pour que la tâche soit exécutable.

Connaissances :

Ensemble d'informations détenues en propre par l'individu, afférentes aux objets et à l'environnement, aux propriétés de ces objets, aux lois relatives à cet environnement

Critères de réussite :

Ce sont les éléments pouvant donner des indications fiables sur le degré de réussite de la tâche. Le comportement de ces éléments donnera les indicateurs de résultat.

Dossier d'opportunité professionnelle:

Document descriptif de l'état des lieux d'un métier ou d'une profession, aussi objectif que possible notamment en matière de qualification et de formation, en vue de la demande de création ou de rénovation d'un diplôme

Emploi :

Ensemble de situations concrètes de travail pouvant porter des dénominations variables selon les entreprises et qui présentent des caractéristiques analogues de différents points de vue :

- place dans l'organisation de l'entreprise,
- nature des activités.

En conséquence, le savoir-faire ne peut être appréhendé par l'observateur extérieur que par l'action elle-même et ses traces matérielles. (Paroles, gestes, modification des objets etc.)

Tâche :

C'est la description élémentaire de l'activité correspondant à une prestation attendue, à partir des ressources dont dispose la personne et en fonction des exigences qui lui sont fixées.

Opération :

Action qui décrit les phases de réalisation d'une tâche ; elle correspond aux étapes des tâches à accomplir. Elle est reliée surtout aux méthodes et aux techniques utilisées ou aux habitudes de travail. L'opération permet d'illustrer un processus de travail.

Analyse de situation de travail (AST):

L'Analyse de situation de travail est définie comme la collecte de données permettant de tracer le portrait conforme à la réalité et le plus complet possible de l'exercice d'un métier et/ou d'une profession. Ces données concernent :

- La description générale de l'emploi (profil général),
- Les tâches et opérations à exercer,
- Les critères de performance permettant l'accès au marché du travail,
- Les connaissances, habilités transférables et attitudes socio affectives nécessaires à l'exercice de la profession,
- Les suggestions se rapportant aux aspects organisationnels, pédagogiques et matériels de la formation pour l'emploi, objet de l'analyse.
- L'AST est préparée en tenant compte des résultats d'enquêtes menées auprès des entreprises concernées. Elle aboutit à un résultat matérialisé par la production d'un rapport qui structure les données collectées.

SPONG :

Secrétariat permanent des organisations non gouvernementales

MJE :

Ministère de Jeunesse et de l'Emploi

Fonction :

C'est un ensemble d'activités dans l'entreprise orientées vers une même finalité (fonction «personnel», fonction «financière», fonction «maintenance»...).

La fonction a un caractère collectif.

Elle finalise l'activité individuelle.

Elle peut dans certains cas se subdiviser en sous- fonction. (Exemple : la fonction «magasinage» peut être décomposée en réception, stockage, préparation de commandes...).

Performance :

Objectif minimum à atteindre en fonction des critères de formation définis et adaptés à un groupe déterminé. Comportement observable et mesurable.

Pré requis :

Maîtrise des savoirs et savoir-faire nécessaires pour suivre valablement un module de formation ou une formation complète.

Ensemble de savoirs et de savoir-faire nécessaires à l'entrée dans un apprentissage déterminé ou dans une formation parce qu'ils constituent des outils essentiels à la mise en œuvre de l'apprentissage sans être enseignés

Référentiel :

Liste d'une série d'actes, de performances observables détaillant un ensemble de capacités ou de compétences.

Référentiels des activités professionnelles :

Document descriptif restituant les activités de l'individu dans le contexte professionnel et les décrivant sous l'aspect des buts, des conditions et du mode de réalisation.

Savoir :

Ensemble d'informations détenues en propre par l'individu.

Ensemble des connaissances théoriques et pratiques. Le savoir est compris ici comme un terme générique, les savoir-faire et les connaissances sont des registres particuliers du savoir.

Savoir être :

Aptitude à s'adapter par rapport à une tâche ou une activité professionnelle en utilisant ses ressources personnelles, ses aptitudes, ses compétences.

Savoir-faire :

Ensemble d'informations détenues en propre par l'individu et relatives à son action sur le milieu environnant, technique et social.

Le caractère spécifique de ces informations relève de ce qu'elles ne peuvent être constituées et stockées que par l'exercice de l'action (en situation réelle ou simulée) et qu'elles ne peuvent être réactivées que dans le cours de l'action.

LISTE DES PARTICIPANTS A L'ATELIER D'ANALYSE DE SITUATION DE TRAVAIL

N°	NOM	PRENOMS	STRUCTURES	CONTACTS
1	BANGRE	S. Osée	ECOLES DES METIERS	70298725
2	CONOMBO	Amidou	PARTICULIER (Peintre)	76023354
3	DRABO	Mamadou	ANPE/BOBO	78850591
4	GAMSORE	Alassane	ANPE/CRFP	70746704
5	PASSERE	Inoussa	PARTICULIER (Carreleur)	76592310
6	SANDAMBA	Y Prospère	DGAHC/MHU	70246412
7	SAYAOGO	Boukary	ANPE/DFP	70297071
8	TAPSOBA	Georges Christophe	GABRIEL TABORIN	70107094
9	WINNA	Hamadou	APROBAT	70244746
10	YERBANGA	Jean Bernard	DGIFPE	76584511

LISTE DES REDACTEURS

N°	NOM	PRENOMS	STRUCTURES	CONTACTS
1	DRABO	Mamadou	ANPE/BOBO	78850591
2	GAMSORE	Alassane	ANPE/CRFP	70746704
3	SAYAOGO	Boukary	ANPE/DFP	70297071
4	YERBANGA	Jean Bernard	DGIFPE	76584511